

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS
Conseil communautaire du 13 juin 2024
 Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Membres en exercice : 45 / Présents : 32/ Procurations : 8

Pour la délibération 2024-065, M. GODEFROY Vincent n'était pas présent.

N° du délibéré	Objet	Vote
2024-064	Approbation du procès verbal du conseil du 23 Mai 2024	Adopté à l'unanimité
2024-065	Élection d'un Vice-président en charge des Finances	Procède et prend acte de l'élection
2024-066-1	Installation du nouveau membre au sein de la Commission Locale chargée d'évaluer les Transferts de Charges	Prend acte
2024-066-2a	Installation de représentants de Saint-Mars-La-Brières au sein des différents Syndicats	Adopté à l'unanimité
2024-067	Modification composition Bureau Communautaire	Adopté à l'unanimité
2024-068	Fonds Territorial de Résilience : Projet d'avenant à la Convention	Adopté à l'unanimité
2024-069	Règlement intérieur des APS	Adopté (5 abstentions)
2024-070	Bail emphytéotique Maison de retraite – Avenant n°1	Adopté à l'unanimité
2024-071	Création de postes non permanents au sein du service Enfance-Jeunesse : besoins rentrée 2024	Adopté (1 abstention)
2024-072	Installation d'ombrières photovoltaïques – convention d'occupation temporaire du domaine communautaire – Le Mans Sun	Adopté à l'unanimité
2024-073	Décision Modificative n°1 au Budget Général 2024	Adopté à l'unanimité
2024-074	Revalorisation des loyers 2024	Adopté à l'unanimité
2024-075	Demande de garantie - Mancelle d'habitation Savigné	Adopté à l'unanimité
2024-076	Vente d'un camion de la Communauté de Communes	Adopté à l'unanimité
2024-077	Décisions prises par le Président	Prend acte

Montfort le Gesnois, le 20 juin 2024

Le Président,
André PIGNÉ

